

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1223

Attribution de subventions de fonctionnement à 10 structures socio-éducatives et à l'Arche de Noé dans le cadre du "dispositif ticket sport" pour un montant total de 30 545 euros - Signature de conventions d'application

Direction des Sports

**Rapporteur :** M. CUCHERAT Yann

<b>SEANCE DU 9 JUILLET 2015</b>
---------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUILLET 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1223 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A 10 STRUCTURES SOCIO-EDUCATIVES ET A L'ARCHE DE NOE DANS LE CADRE DU "DISPOSITIF TICKET SPORT" POUR UN MONTANT TOTAL DE 30 545 EUROS - SIGNATURE DE CONVENTIONS D'APPLICATION (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Je vous rappelle que le « dispositif ticket sport » est le produit d'une réflexion menée dans le cadre de la « Politique de la Ville ».

Les objectifs de ce dispositif sont de permettre :

- à des jeunes en difficultés socio-économiques de s'insérer dans un club ou une association pour pratiquer une activité sportive ou culturelle régulière ;
- un accompagnement pédagogique concerté de ces jeunes.

La Direction des Sports cofinance avec la Direction du Développement Territorial ce dispositif, financement intégralement pris en charge par la Ville de Lyon qui délègue la gestion administrative et pédagogique aux 10 structures socio-éducatives suivantes et à l'Arche de Noé :

- Centre Social Grand-Côte ;
- MJC Presqu'île Confluence ;
- Maison pour Tous Salle des Rancy ;
- Centre Social Pernon ;
- MJC de Ménival ;
- Maison de l'Enfance du 6<sup>e</sup> ;
- Arche de Noé (Fondation de l'Armée du Salut) ;
- Association pour la gestion des centres sociaux des Etats-Unis et de Langlet Santy Monplaisir la Plaine ;
- MJC Saint-Rambert ;
- Centre Social de Vaise ;
- MJC Duchère.

Je vous propose que l'enveloppe financière de 30 545 € du « dispositif ticket sport » soit répartie auprès des onze structures bénéficiaires de la manière suivante :

- Centre Social Grand-Côte : 5 500 € ;
- MJC Presqu'île Confluence : 2 000 € ;
- Maison pour Tous Salle des Rancy : 4 000 € ;
- Centre Social Pernon : 2 400 € ;
- MJC de Ménival : 2 745 € ;

- Maison de l'Enfance du 6<sup>e</sup> : 1 500 € ;
- Arche de Noé (Fondation de l'Armée du Salut) : 2 500 € ;
- Association pour la gestion des centres sociaux des Etats-Unis et de Langlet Santy Monplaisir la Plaine : 3 300 € ;
- MJC Saint-Rambert : 1 300 € ;
- Centre Social de Vaise : 1 300 € ;
- MJC de la Duchère : 4 000 €.

Il est nécessaire de signer des conventions d'application aux conventions cadres conclues avec ces dix structures socio-éducatives et l'Arche de Noé.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

### **DELIBERE**

1 – Les subventions suivantes sont allouées aux dix structures socio-éducatives ci-dessous et à l'Arche de Noé :

- Centre Social Grand-Côte : 5 500 € ;
- MJC Presqu'île Confluence : 2 000 € ;
- Maison pour Tous Salle des Rancy : 4 000 € ;
- Centre Social Pernon : 2 400 € ;
- MJC de Ménival : 2 745 € ;
- Maison de l'Enfance du 6<sup>e</sup> : 1 500 € ;
- Arche de Noé (Fondation de l'Armée du Salut) : 2 500 € ;
- Association pour la gestion des centres sociaux des Etats-Unis et de Langlet Santy Monplaisir la Plaine : 3 300 € ;
- MJC Saint-Rambert : 1 300 € ;
- Centre Social de Vaise : 1 300 € ;
- MJC de la Duchère : 4 000 €.

2 – Les conventions d'application aux conventions cadres susvisées, établies entre la Ville de Lyon, le Centre Social Grand-Côte, la MJC Presqu'île Confluence, la Maison pour Tous Salle des Rancy, le Centre Social Pernon, la MJC de Ménival, la Maison de l'Enfance du 6<sup>e</sup>, l'Arche de Noé, le Centre Social des Etats-Unis, la MJC Saint-Rambert, le Centre Social de Vaise et la MJC Duchère, sont approuvées.

3 – M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4 – La dépense en résultant, soit un montant total de 30 545 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2015, ligne de crédit 76969, article 6574, fonction 40, programme SPCLUBS, opération SPAMAT.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT